

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

1. **Signature entre le CCAS de Dunkerque et Habitat Hauts-de-France de l'avenant n°38 à la convention de location de la résidence autonomie Louis Matthys.**

La redevance locative est fixée à 125 497,19 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

2. **Actualisation de la régie d'avances "Titres services"**

La régie est installée au CCAS, 30 rue du Château à Dunkerque et dispose de 3 sous régies dans les antennes du CCAS.

Le maximum de l'avance autorisé est fixé à 60 000€.

Le versement des titres services se fera contre une signature par le bénéficiaire de chaque ticket reçu.

Le régisseur est tenu de régulariser la régie toutes les 10 feuilles d'émargement par sous régie.

3. **Convention entre le Conseil Départemental du Nord et le CCAS de Dunkerque, gestionnaire de l'EHPAD Van Eeghem, relative à l'attribution d'une subvention pour la réponse intitulée "La résidence en mouvement" à l'appel à projet Phosphor'âge 2023/2024 "Bien vieillir en préservant son autonomie".**

L'EHPAD Van Eeghem s'engage à mettre en place 2 actions :

- "les rendez-vous hebdo de l'activité physique adaptée",
- "Tous en mouvement à la Résidence!"

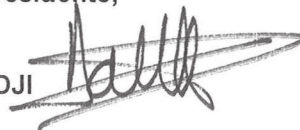
Le Département accorde une subvention de 12 000€ : 6 000€ en 2023 et 6 000€ en 2024.

La convention est conclue pour une durée maximale de 24 mois, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

APPROUVÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,

Leïla NAÏDJI



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 23 février 2023 pour la séance du 28 février 2023 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Michèle PEPIN
- Monsieur Jossieran FLOCH à Madame Leïla NAÏDJI

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

1. **Signature entre le CCAS de Dunkerque et Habitat Hauts-de-France de l'avenant n°38 à la convention de location de la résidence autonomie Louis Matthys.**

La redevance locative est fixée à 125 497,19 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

2. **Actualisation de la régie d'avances "Titres services"**

La régie est installée au CCAS, 30 rue du Château à Dunkerque et dispose de 3 sous régies dans les antennes du CCAS.

Le maximum de l'avance autorisé est fixé à 60 000€.

Le versement des titres services se fera contre une signature par le bénéficiaire de chaque ticket reçu.

Le régisseur est tenu de régulariser la régie toutes les 10 feuilles d'émargement par sous régie.

3. **Convention entre le Conseil Départemental du Nord et le CCAS de Dunkerque, gestionnaire de l'EHPAD Van Eeghem, relative à l'attribution d'une subvention pour la réponse intitulée "La résidence en mouvement" à l'appel à projet Phosphor'âge 2023/2024 "Bien vieillir en préservant son autonomie".**

L'EHPAD Van Eeghem s'engage à mettre en place 2 actions :

- "les rendez-vous hebdo de l'activité physique adaptée",
- "Tous en mouvement à la Résidence!"

Le Département accorde une subvention de 12 000€ : 6 000€ en 2023 et 6 000€ en 2024.

La convention est conclue pour une durée maximale de 24 mois, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

APPROUVÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Leïla NAÏDJI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230228-09-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

